

**Compte rendu du  
BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 novembre 2021**

|   |   |
|---|---|
| <p>Délégués en exercice : 26<br/>         Nombre de délégués présents : 16<br/>         Mandats de procuration : 00<br/>         Votants : 16</p> | <p>L'an deux mil vingt et un, le lundi vingt-deux novembre à dix-sept heures, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des réunions de l'hôtel des formations sis 10 rue Jean Monnet à CHAUNY, conformément à l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Dominique IGNASZAK, Président, adressée aux délégués des communes le quinze novembre deux mille vingt et un.</p> |
|---|---|

**Présidence : Dominique IGNASZAK**

**Etaient présents :** Jean FAREZ (Viry-Nouveau) ; Bernard BRONCHAIN (Tergnier) ; Bruno COCU (Charmes) ; Frédéric MATHIEU (Saint-Gobain) ; Aurélien GALL (Tergnier) ; Bernard PEZET (Sinceny) ; Nicole ALLART (Rogécourt) ; Sylvie LELONG (Ugny-le-Gay) ; Jackie GOARIN (Beautor) ; Patricia GOETZ (Ognes) ; Marie-Noëlle VILAIN (La Fère) ; Jean-Claude DEBONNE (Saint-Nicolas-aux-Bois) ; Laurent PENE (Travecy) ; Josiane GUFFROY (Chauny) ; Jean-Paul DUFOUR (Condren) .

**Absents ayant donné mandat de procuration :**

**Etaient absents :** Michel CARREAU (Tergnier) excusé ; Emmanuel LIEVIN (Chauny) ; Pascal DEMONT (Servais) excusé ; Sylvain LEWANDOWSKI (Caumont) ; Luc DEGONVILLE (Manicamp) excusé ; Charles-Edouard LAW DE LAURISTON (Frières-Faillouël) ; Natacha MUNOZ (Tergnier) excusée ; Jean-Jacques PIERRONT (Monceau-Les-Leups) ; Joël DUHENOY (Amigny-Rouy) excusé ; Philippe GONCALVES (Béthancourt-en-Vaux).

*Assistaient également à la séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

- M. CAURIER Pierre, Directeur Général
- M. BOUCOUR Jean-Yves, Directeur Général adjoint
- M. BOUTILLY Thierry, Directeur des Services Techniques
- Mme MARTIN Isabelle, Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe

## ORDRE DU JOUR :

1. Examen des demandes d'aide à l'investissement des entreprises
2. Régie de recettes du service Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – modification
3. Charge de fonctionnement des écoles 2020/2021 – coût moyen annuel de scolarisation d'un élève – écoles CACTLF
4. Charge de fonctionnement des écoles 2020/2021 – participation financière aux établissements privés – OGEC Sainte-Céline Cours Lacordaire à Charmes
5. Travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable sur la commune de Travecy – attribution du marché
6. Travaux d'extension des locaux du siège de la CACTLF - avenants au marché
7. Avis sur les demandes de fonds de concours avant présentation en conseil communautaire

\*\*\*

## **01a – AIDE A L'INVESTISSEMENT MATERIEL PROFESSIONNEL DES ENTREPRISES**

### **a) Entreprise ELEPHANT BLEU (CHAUNY-TERGNIER-CONDREN-LA FERÉ)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise ELEPHANT BLEU (Chauny-Tergnier-La Fère) ;
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 1 657,00 € correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

*Arrivée de MM. LIEVIN et PIERRONT ; le nombre de votants est porté à 18.*

### **b) Entreprise HORIZONS VERTS (MAYOT)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel, complémentaire à celle accordée le 1<sup>er</sup> février 2021, à l'entreprise HORIZONS VERTS (Mayot) ;
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 900,00 € correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

### **c) Entreprise CONTROLE TECHNIQUE DU PONT D'ELVA (TERGNIER)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel – régime création d'entreprise - à l'entreprise CONTROLE TECHNIQUE DU PONT D'ELVA (Tergnier) ;
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 7 640,00 € correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles

- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

## **01b – Aide à l'investissement sur les travaux professionnels**

### **a) ELEPHANT BLEU (CHAUNY-TERGNIER-CONDREN-LA FERÉ)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide sur les travaux professionnels à l'entreprise ELEPHANT BLEU (Chauny-Tergnier-Condren-La Fère)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 1 348,00€ - à hauteur de 10% des investissements immobiliers hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

## **01b – Aide à l'investissement sur les travaux professionnels**

### **B) Entreprise CLAUDY COIFFURE (CHAUNY)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide sur les travaux professionnels à l'entreprise CLAUDY COIFFURE (Chauny)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 1 117,00€ - à hauteur de 10% des investissements immobiliers hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

## **02 – Régie de recettes du service accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) - modification**

Le Bureau communautaire,

Considérant qu'il convient de porter à 30 000€ le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver,

Vu l'avis conforme du comptable assignataire du SGC de Chauny en date du 14 octobre 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier l'article 11 de la décision n°B2018-042 de constitution de la régie de recettes comme suit :

**« ARTICLE 11 :** Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à TRENTE MILLE EUROS (30 000€). »

## **03 – Charges de fonctionnement des écoles 2020/2021 - coût moyen annuel de scolarisation d'un élève – écoles CACTLF**

Le bureau communautaire,

Considérant qu'afin d'instituer une participation financière auprès des EPCI et/ou communes de résidence, il est présenté le coût moyen annuel de scolarisation d'un élève pour l'année scolaire 2020/2021, calculé à partir de la totalisation des dépenses de fonctionnement des écoles à la charge de la communauté d'agglomération, telles qu'elles figurent au compte administratif du budget principal de 2020 et des effectifs de l'année scolaire 2020-2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- De fixer le coût annuel d'un élève des écoles publiques de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère pour l'année scolaire 2020-2021 à :
  - 1 409,19 € pour un enfant en école maternelle
  - 660,50 € pour un enfant en école élémentaire
- D'autoriser Monsieur le Président ou la Vice-Présidente en charge des affaires scolaires, à accomplir toutes les formalités subséquentes.

#### **04 – Charges de fonctionnement des écoles 2020/2021 – participation financière établissement privé – OGEC Sainte-Céline Cours Lacordaire (CHARMES)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions ,  
DECIDE

- De s'engager à participer au financement des dépenses de fonctionnement correspondant aux élèves des classes de l'OGEC Sainte-Céline Cours Lacordaire domiciliés sur le territoire de l'agglomération concerné.
- D'approuver les conditions et les modalités de calcul de la participation financière telles que définies ci-dessus.
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'OGEC Sainte-Céline Cours Lacordaire et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

#### **05 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE RENOUELEMENT DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE TRAVECY**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n° 2021-026 relative à la réalisation de travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable sur la commune de Travecy ;
- DECIDE de retenir la proposition de classement du Président et de valider ainsi le rapport d'analyse des offres
- AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement de la société EUROVIA PICARDIE – ZAC du Champ du Roy – 6 rue Turgot 02002 LAON cedex – SIRET : 40416412100133 — pour un montant du marché de 56 804,60€ HT.

#### **06 – Travaux d'extension des locaux du siège de la Communauté d'agglomération – avenants au marché**

Le bureau communautaire,

Considérant qu'il y a lieu d'établir de nouveaux avenants au marché afin de prendre en compte les aléas du chantier et les modifications du programme initial ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTÉ les avenants correspondants
- AUTORISE le Président, et en cas d'empêchement le Vice-président délégué, à signer les avenants et à accomplir toutes les formalités subséquentes

## 07 – Examen des demandes de fonds de concours aux communes

### a) Fonds de concours nominatif

Dans le cadre du dispositif de fonds de concours nominatif aux communes membres, les demandes suivantes ont été enregistrées :

| Maître d'ouvrage                  | Nature du projet   | Coût HT     | Participation CACTLF |
|-----------------------------------|--|-------------|----------------------|
| Commune de FRIERES-FAILLOUEL      | Fourniture de signalisation verticale                                    | 3 460,30 €  | 1 730,00 €           |
| Commune de LA NEUVILLE-EN-BEINE   | Rénovation de la salle de bain du logement communal                      | 4 577,00 €  | 2 288,00 €           |
| Commune de LIEZ                   | Réfection de la toiture d'un bâtiment communal                           | 9 248,12 €  | 4 624,00 €           |
| Commune de AUTREVILLE             | Acquisition d'une remorque benne   | 2 752,42 €  | 1 376,00 €           |
|                                   | Remplacement de la chaudière gaz du logement de la mairie                | 3 791,47 €  | 1 895,00 €           |
| Commune de MANICAMP               | Acquisition de deux ordinateurs portables                                | 1 134,17 €  | 567,00 €             |
| Commune de NEUFLIEUX              | Acquisition d'une tondeuse   | 1 550,97 €  | 775,00 €             |
| Commune de FRESSANCOURT           | Travaux de réfection de toiture d'un immeuble municipal                  | 11 858,07 € | 5 929,00 €           |
| Commune de UGNY-LE-GAY            | Acquisition d'un défibrillateur  | 2 355,60 €  | 1 177,00 €           |
| Commune de SAINT-NICOLAS-AUX-BOIS | Acquisition de logiciels comptables pour dématérialisation au 01/01/2022 | 1 547,70 €  | 773,00 €             |
| <b>Total</b>                      |  |             | <b>21 134,00 €</b>   |
| Enveloppe budgétaire annuelle     |  |             | 80 000,00 €          |
| Montant déjà attribué en 2021     |  |             | 52 108,00 €          |
| Solde après attribution           |  |             | 6 758,00€            |

Ces demandes ont reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

### b) Fonds de concours « projets communaux »

Dans le cadre de la délibération n°2021-071 du 12 avril 2021, les demandes de fonds de concours « projets communaux » suivantes ont été reçues par la communauté d'agglomération :

| Maître d'ouvrage                | Nature du projet   | Coût HT            |
|---------------------------------|--|--------------------|
| Commune de SAINT-GOBAIN         | Travaux de mise aux normes du cheminement personnes à mobilité réduite du complexe sportif   | 45 240,00 €        |
| Plan de financement             | Participation communale :  | 31 668,00 €        |
| Fonds de concours sollicité     |  | <b>13 572,00 €</b> |
| Observation sur la recevabilité | Projet d'investissement entrant dans le champ de compétence communal et relatif à des aménagements ou à l'acquisition d'équipements de proximité : accessibilité des bâtiments et services publics communaux aux personnes à mobilité réduite, équipements sportifs. |                    |

| Maître d'ouvrage                | Nature du projet  | Coût HT                   |
|---------------------------------|---|---------------------------|
| Commune de NEUFLIEUX            | Travaux de couverture de l'église   | 34 983,85 €               |
| Plan de financement             | Subvention DETR :<br>Participation communale :  | 20 990,31 €<br>6 996,00 € |
| Fonds de concours sollicité     |   | <b>6 996,00 €</b>         |
| Observation sur la recevabilité | Projet d'investissement entrant dans le champ de compétence communal et relatif à des aménagements ou à l'acquisition d'équipements de proximité : patrimoine communal. |                           |

| Maître d'ouvrage                | Nature du projet  | Coût HT           |
|---------------------------------|---|-------------------|
| Commune de CAUMONT              | Travaux d'aménagement de l'école  | 28 092,55 €       |
| Plan de financement             | Participation communale :   | 19 664,78 €       |
| Fonds de concours sollicité     |   | <b>8 427,77 €</b> |
| Observation sur la recevabilité | Projet d'investissement entrant dans le champ de compétence communal et relatif à des aménagements ou à l'acquisition d'équipements de proximité. |                   |

Ces demandes ont reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

Compte rendu affiché le 24/11/2021

Le Président



Dominique IGNASZAK